

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

Vous êtes ressortissant(e) ALGERIEN(E)

VOUS ÊTES EN FRANCE. VOUS AVEZ DÉJÀ UN TITRE DE SÉJOUR. VOUS SOUHAITEZ OBTENIR SON RENOUVELLEMENT.

VOUS AVEZ UN CERTIFICAT DE RÉSIDENCE ALGÉRIEN D'UN AN «VIE PRIVÉE ET FAMILIALE»

Le certificat de résidence algérien dont vous demandez le renouvellement vous a été délivré car vous résidez habituellement en France depuis plus de 10 ans (ou 15 ans si vous avez séjourné en France en qualité d'étudiant)

Liste des pièces à fournir :

- Justificatif de séjour régulier : certificat de résidence algérien en cours de validité.
- Indications relatives à l'état civil :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas).
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :
 - o facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à ilnternet), ou bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer (si locataire), ou taxe d'habitation ;
 - o si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - o en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm norme ISO/IEC 19794 5 : 2005), de face tête nue et parfaitement ressemblantes (pas de copie).
- Justificatif d'acquittement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre au moment de la remise du titre (sauf en cas d'accès à un certificat de résidence de 10 ans).

Documents spécifiques à la situation :

• Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie (si vous êtes marié).